

# ALEWYNS

(0 date RP – 1 date EC – 1 acte) **Fiche complète**  
**Actes ou références avec \* n'a pu être vérifiée =**  
**(Pas d'acte sur le site des Archives de l'Etat ou pas trouvé)**

Registre RP de Gleixhe : B pas avant 1745 – Le registre comprend aussi les actes de la paroisse Notre-Dame aux Awirs.

RP : Awirs – Chokier – Flémalle-Grande – Flémalle-Haute – Gleixhe – Horion-Hozémont - Ivoz-Ramet – Mons-lez-Liège – Hollogne-aux-Pierres – Généanet – Vérification des actes

<https://www.geneanet.org/fonds/individus/>

[18-001-AAA]

## Table onomastique :

ALEWYNS Anne Elisabeth .....	1	BOONEN Jean Louis.....	1
ALEWYNS Jean.....	1	BOONEN Pierre Jean .....	2
ALEWYNS Michel .....	3	RUBENS Marie .....	1
BONEN Jean Louis.....	1	STASSENS Marie Rosalie.....	2
BOONEN Jean.....	2	STASSENS Rosalie .....	2

\*  
**1858**  
\*                      \*

### 1. ALEWYNS Jean

Suit en 2

X Avec **RUBENS** Marie (+ Overpelt 07 novembre 1868)  
+ Overpelt 30 janvier 1877

### 2. Enfants de Jean (X RUBENS) :

Voir en 1

- ALEWYNS Anne Elisabeth [[18581118-001-ALE](#)]  
Journalière

° Overpelt 18 novembre 1858

X [Mons-lez-Liège 06 décembre 1879](#) (acte 10) avec **BOONEN** Jean Louis  
[[18561031-001-BOO](#)] ou **BONEN** Jean Louis (ouvrier d'usine ; ° Baelen 31

octobre 1856 ; fils de **BOONEN** Jean ou **BOONEN** Pierre Jean [ouvrier d'usine ; ° 1828 ; + 1883] et de **STASSENS** Rosalie ou **STASSENS** Marie Rosalie [° 1830 ; + Jemeppe-sur-Meuse 31 août 1879])

N° 10 mariage de  
Boonen Jean Louis  
avec Alexwys  
Marie Elisabeth  
6 X 6 1/2

L'an mil huit cent soixante six le six décembre  
Quatre heures de l'après midi, pardevant nous Louis  
Jacquemin, Notaire public Officier de l'état Civil de la Commune  
de Mons, assemblés par nous de siège, en notre Maison Communale  
et publiquement sou comparus, 1° Jean Louis Boonen  
ouvrier, d'origine âgé de Vingt trois ans un mois six jours  
domicilié en cette Commune à Ci devant à Jemeppe, né à  
Mè à Haslen le trente un octobre mil huit cent cinquante  
six ainsi qu'il Conste de l'extrait de son acte de Naissance  
Ci annexé Visé & délivré par le Président du Tribunal de  
Curaumont, 2° Joseph fils légitime de Jean Boonen ouvrier d'usine  
âgé de quarante six ans légalement domicilié en prison à Louvain  
tant à de Rosalie Stassens, née à Jemeppe le trente  
un un deux Janvier sou l'extrait d'acte de décès Ci annexé  
écrit Comparant & justifié par son satisfait, à son devoir  
sur la Mairie conformément au Vœu de la loi. Et comme  
Elisabeth Alexwys journalière âgée de Vingt un  
ans six jours domiciliée en cette Commune, Né  
à Overpelt le sixième Novembre mil huit cent  
cinquante trois ainsi qu'il Conste de l'extrait de son  
acte de Naissance Ci annexé & délivré par le Greffier du

tribunal de première instance de Hasselt, fille naturelle  
légitime de Jean Alexwys née à Overpelt le trente  
Janvier mil huit cent soixante deux, sou l'extrait d'acte  
de décès en Ci annexé & délivré par l'officier de Greffe du  
tribunal de première instance de Hasselt, & de Marie Ruben  
née à Overpelt le deux Novembre mil huit cent soixante  
deux, ainsi qu'il Conste de l'extrait de son acte de décès Ci annexé  
Les autres ascendants sou aussi écrites ainsi qu'il  
en Constate sur les extraits d'acte de leur décès Ci annexés  
Lesdits Comparants nous ont requis de procéder à la  
Célébration du mariage projeté entre eux sou les  
publications ont été faites & affichées à la porte de



Jelly

La Notre Maison Commune les Vireuxmes Georges  
 trois et trente Novembre dernier a dressé cette de femme  
 le même jour ainsi qu'il conste du Certificat de non  
 opposition ci annexé délivré par l'officier de l'état civil  
 de ladite Commune. Aucune opposition audit mariage  
 ne nous ayant été signifié, nous avons à leur requi-  
 sition après avoir donné lecture des pièces ci dessus  
 mentionnées au Chapitre III du Code Civil intitulé  
 des Droits et devoirs respectifs des époux, nous avons  
 demandé audit futur époux s'ils veulent se marier  
 pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant  
 répondu affirmativement. Affirmativement nous de l'air  
 au nom de la loi que Jean Louis Boisson et Anne  
 Elisabeth Alary ont pour mis par le mariage de  
 tout quoi nous avons dressé acte en présence de Michel  
 Alary ouvrier d'usine âgé de trente trois ans, père  
 Consanguin de la Nouvelle épouse, Joseph Cillemin  
 ouvrier d'usine âgé de quarante ans, beau père de la Nou-  
 velle épouse, J. Martin Vangorp ouvrier d'usine âgé de  
 vingt quatre ans, non parties des parties contractantes,  
 le Henri Mignolet Bonvalin âgé de cinquante six ans non  
 partie des parties contractantes tous domiciliés en cette  
 Commune et après lecture, tous ont signé avec nous excepté  
 le troisième témoin qui a déclaré ne le savoir faire

Bonne Jean Louis

Anna Elisabeth Alary  
 Michel Alary  
 Martin Vangorp

[Dont descendance **BOONEN**]

- **ALEWYNS** Michel  
Ouvrier d'usine

° Vers 1841